

DELIBERATION N° 206-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 29 juin 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	ROSSI Angélique	SENAC Louis	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
CROS Marlène	BARI Nadine	JACOB Hervé	PAULIN Jean-Paul
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	MILOUX Rosalbe	GAILLARD Hervé
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	LOIRE Marie Noële	NEY Jean-Noël
BERTINI Luc	BUGNI Mathis	TROUSSIER Joëlle	CHALLON Valérie
GARCIA Frédéric	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	VAN DUIJN Renaud
FELIX Gérard	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	MAUGIRON Frédéric
BERTRAND Renaud	NEGRO Julie	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	PICAVEZ Sylvie	CALVAT Pierre	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
ROBERT Philippe	MIMRAM Benjamin	MICHEL Carine	GUIGNIER Jean-Marc
BATTISTEL Marie-Noëlle	TAVERNA Philippe	VIALANEIX Nicolas	

Absents excusés représentés : ANGULO Alexandre (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MEUNIER Carine (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), LAMOUR Jérôme (pouvoir à ROSSI Angélique), BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à LAURENS Patrick), DAPPEL Christophe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline), LARCHER Cécile (pouvoir à BERTINI Luc).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 51
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de délégués votants : 60

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : ENFANCE – ALSH : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PTVL POUR LE TRANSPORT DES ENFANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2026

Depuis la fermeture d'un ALSH associatif en 2022, les zones de montagne du territoire de la Matheysine ne sont plus couvertes par une offre accueil de loisirs. Les élus partagent également le constat d'une difficulté d'accès des familles des communes éloignées aux services ALSH (MPT, FPT, PTVL, service Enfance-Jeunesse de La Mure et ALSH municipal de La Motte-Saint-Martin).

Afin de remédier à ces difficultés, la Communauté de Communes de la Matheysine a prévu une aide de 5 000 € dans son budget 2026 pour soutenir des actions de ramassage des enfants en particulier sur les communes de la Matheysine sur les secteurs de la Roizonne, du Valbonnais et du Beaumont.

L'association PTVL propose d'apporter une réponse partielle à la problématique de l'accessibilité géographique, en reconduisant 2 actions initiées en 2025

- L'ouverture d'un ALSH à La Morte quelques semaines durant l'été 2026 ;
- Le ramassage des enfants de la Vallée de la Roizonne, au départ de La Morte, pour les emmener jusqu'à l'ALSH de Laffrey, sur les semaines durant lesquelles l'ALSH de La Morte ne sera pas ouvert. Ce service n'est pas facturé aux familles.

Pour cette 2^{ème} action, elle sollicite une aide de la CCM à hauteur de 2 650 € (correspondant aux salaires du chauffeur et aux frais de carburant). Cette aide sera versée à l'appui d'un justificatif des journées effectives de transport.

La commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité a rendu un avis favorable lors de sa réunion prévue le 30 juin 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant maximum de 2 650 € à l'association PTVL pour le transport des enfants au départ de La Morte ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents rattachés à cette décision ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable des finances publiques de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 juillet 2026

La Présidente,

Coraline SAURAT

**Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CURT**

